



LASSAC officiel **Flash spécial : suspension DSP** **15 janvier 2012**

L'information vérifiable issue de documents officiels ... consultable à volonté, en préservant votre anonymat

Pour consulter l'original d'un document cité en bleu souligné : cliquez dessus

Flash spécial

SUSPENSION de l'avenant de la DSP

La Cour Administrative d'Appel de Marseille vient de suspendre l'avenant au contrat de Délégation de Service Public (DSP) du projet de mégapoubelle de Lassac, attribuée par le Sydom11 à Séché Environnement.

Cette décision démontre le bien fondé du Préfet de l'Aude à contester cet avenant.

En outre, la Cour Administrative d'Appel de Marseille établit la recevabilité du Préfet. Dans le cadre du déféré préfectoral, la recevabilité de l'intervention volontaire des opposants au projet de LASSAC apparaît donc certaine.

Entre le déféré du Préfet et les recours déjà engagés par les opposants, le Tribunal Administratif de Montpellier reste saisi de l'annulation de tous les actes relatifs à la DSP.

[Cliquez ici pour consulter le jugement](#)

LASSAC : un projet mort-né !